



**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
du port de Kerroch à Ploemeur**

SEAFEL2024-02

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux, .
- VU l'arrêté du 5 février 2021 modifié le 3 septembre 2021, portant nomination des membres du conseil portuaire du port départemental de Kerroch à Ploemeur,
- VU les désignations opérées par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance,

CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire du port de de Kerroch à Ploemeur pour la durée du mandat restant à courir,

SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés pour le reste du mandat à courir

REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT au titre de la plaisance

Usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance

Titulaires : M. NICOLAS Franck – 16 bis route du Couregant – 56270 PLOEMEUR

M. LE NEVÉ Loïc – 25 avenue Pasteur – 56270 PLOEMEUR

Article 2 :

Publié en ligne le 27/03/2024

Le conseil portuaire est désormais composé comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : Mme ROUSSET Marianne, conseillère départementale,
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

Suppléant : Mme BALLESTER Françoise, conseillère départementale,
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

2 - REPRÉSENTANTS DES CONCESSIONNAIRES

Titulaires : M. ORVOEN Cédric – 16 impasse de Doëlan – 56270 PLOEMEUR

M. LAURENT Christian – 2 Quehello le Floch – 56270 PLOEMEUR

Suppléants : M. GOUELLO Patrick – 3 impasse de Briantec – 56270 PLOEMEUR

Mme RODRIGUES Anne-Valérie – 27 Lann er Roch – 56270 PLOEMEUR

3 - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOEMEUR

Titulaire : M. ORVOINE Claude – Centre de Kerpape – 56270 PLOEMEUR

Suppléant : Mme POULAIN Marianne – 13 hameau de la Fontaine Saint pierre – 56270 PLOEMEUR

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la cheffe du service eau, aménagement foncier et espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service eau, aménagement foncier et espaces littoraux

- membres du personnel des concessionnaires

Titulaire : M. LANDAIS Joseph – Mairie – 1 rue des écoles – 56270 PLOEMEUR

Suppléant : Mme SOTIN Muriel – Mairie – 1 rue des écoles – 56270 PLOEMEUR

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

Publié en ligne le 27/03/2024

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Sans objet

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Sans objet

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

c) au titre de la plaisance

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance

Titulaires : M. CAMPION Olivier – 21 chemin du REPP – 56270 PLOEMEUR

M. LESPER Jean-Jacques – 8 allée des chèvrefeuilles – 56270 PLOEMEUR

M. RAOULAS Jean-Michel – 16 rue Corneille – 56270 PLOEMEUR

M. NICOLAS Franck – 16 bis route du Couregant – 56270 PLOEMEUR

M. LE NEVÉ Loïc – 25 avenue Pasteur – 56270 PLOEMEUR

Néant

Suppléants : M. AUDO Jean-François – 45 allée des langoustines – 56270 PLOEMEUR

M. YHUEL Bernard – 11 impasse de Doëlan – 56270 PLOEMEUR

M. GENACHTE Yannick – 18 rue des flots bleus – 56270 PLOEMEUR

Néant

Néant

Néant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : M. LE FLOCH Robert – 5 rue du port blanc – 56270 PLOEMEUR

M. KERHUEL Jean – 4 impasse de Merien – 56270 PLOEMEUR

M. THEFFO Pascal – 6 place Louis Kermabon – 56270 PLOEMEUR

Suppléants : M. LE BRUCHEC Roland – 7 impasse de Poull Feunteun – 56270 PLOEMEUR

M. LE COROLLER Richard – 61 rue des chasseurs – 56270 PLOEMEUR

Néant

Article 3 :

Le directeur général des services du département, le directeur des routes et de l'aménagement, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 22 mars 2024

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT